



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 23 août 2019

École inclusive :

les Français la plébiscitent mais sont conscients des difficultés.

L'idée d'une école inclusive qui scolariserait tous les enfants, avec ou sans handicap, fait son chemin au sein de l'opinion publique. Plus de 90% des Français y sont favorables. Cependant, ils restent partagés sur la capacité actuelle de l'école à atteindre cet objectif, notamment pour les enfants présentant des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre de l'autisme. Dans leur majorité, les Français s'accordent à dire que les moyens alloués à la scolarisation des élèves en situation de handicap sont insuffisants.

Ce sont les conclusions qui ressortent du sondage réalisé par HARRIS Interactive pour le compte de trois associations impliquées dans la promotion de l'école inclusive : la FNASEPH, l'ANPEA et Trisomie 21 France.

En cette rentrée scolaire, plusieurs mesures prises par le gouvernement visent à améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap : « service public » de l'école inclusive, mise en place des Pôles inclusifs localisés d'accompagnement (PIAL), cellules d'accueil téléphonique dans chaque département, mesures de simplification des procédures, engagement de formation des enseignants et des accompagnants, apports de ressources pédagogiques par la plateforme Cap Ecole Inclusive,

Si ces dispositions vont globalement dans le bon sens, le chemin reste long pour parvenir à une école pleinement inclusive. Il est nécessaire de d'amplifier les actions de formations des enseignants et plus généralement de l'ensemble de la communauté éducative, de permettre une meilleure implication des parents dans la définition du projet de scolarisation, de faciliter les adaptations des examens et l'accessibilité des savoirs, et enfin de continuer la transformation de l'offre médico-sociale pour apporter les accompagnements nécessaires au plus près des besoins. C'est un vaste chantier à poursuivre.

Trop souvent, faute d'adaptations, de réorganisation de l'ensemble des acteurs, l'établissement spécialisé apparaît encore comme plus à même de répondre aux besoins des jeunes en situation de handicap alors qu'il constitue, de fait, une ségrégation en maintenant une éducation séparée des autres élèves du milieu ordinaire.

Le travail d'évaluation et de propositions des MDPH doit également être amélioré tant par l'évolution de leurs pratiques professionnelles prenant mieux en compte la question des parcours et la réponse aux attentes des jeunes et des familles, que par le renforcement de leurs moyens. Nos associations mènent sur ce sujet une enquête auprès des familles dont les résultats seront connus courant septembre.

Dans la foulée des concertations « ensemble pour l'école inclusive » lancées il y a plus de 6 mois sous l'égide du Secrétariat d'État aux personnes handicapées et du Ministère de l'Éducation nationale, la FNASEPH, l'ANPEA et Trisomie 21 France continueront de s'impliquer à tous les niveaux pour que la France devienne fer de lance de l'école et de la société inclusive, mettant ainsi en œuvre les principes de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, qu'elle a ratifiée en 2010.

Qui sommes-nous ?

ANPEA :

L'association nationale des parents d'enfants aveugles (ANPEA), reconnue d'utilité publique, rassemble depuis 1964 les parents d'enfants aveugles ou malvoyants, avec ou sans troubles associés, dans l'objectif de permettre à chaque enfant d'avoir une place, sa place.

L'ANPEA c'est d'abord des parents militants et adhérents qui informent les familles, les accompagnent, les représentent et sensibilisent les publics partout en France à la déficience visuelle. C'est donc la voix des familles auprès des pouvoirs publics, des gestionnaires de dispositifs médico-sociaux et des professionnels.

L'association porte des projets et des plaidoyers sur l'éducation précoce et la scolarisation pour tous, les vacances et les loisirs, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle... et mène des actions qui promeuvent le respect des droits civiques et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap sur tous les aspects de la vie quotidienne et la construction d'une société inclusive (l'accessibilité, l'édition adaptée, la vie affective et sexuelle ou encore l'évolution de l'organisation administrative, sanitaire et médico-sociale et le développement des bonnes pratiques professionnelles).

Contact pour l'ANPEA :

Julie Bellenger - jbelleuger@anpea.gapas.org - 06 09 72 29 98

Twitter : @anpea_asso

Site Internet : www.anpea.asso.fr

Facebook : associationANPEA

FNASEPH :

La FNASEPH (Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap – Grandir et Vivre en société) milite pour la scolarisation et le développement de l'accompagnement, en tout temps et milieu de vie ordinaire, pour les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, et ce quel que soit le handicap.

Elle rassemble 23 associations de familles, elles même avec des profils très différents : associations nationales / collectifs régionaux ou départementaux, rassemblant eux-mêmes plusieurs associations. La FNASEPH a été créée en 1996 pour développer l'aide humaine à l'école (initiée par des parents en 1982).

Elle s'est investie sur la question des auxiliaires de vie scolaire (AVS) en termes de soutien des associations dans la gestion des services d'AVS, d'aides techniques et logistiques, de moteur de l'innovation sociale. Elle propose un appui aux familles et aux personnes, aux collectifs associatifs départementaux. Elle participe aux niveaux national et local aux instances de réflexion des politiques publiques. Elle milite pour que soit reconnue la place et le rôle des jeunes, des adultes et des familles, la reconnaissance de leur expertise de vie. La FNASEPH s'engage résolument pour une véritable société inclusive, dont un des piliers est évidemment une école inclusive.

Contact pour la FNASEPH :

Nicolas Eglin - presidence@fnaseph.fr - 06 82 40 31 17

Twitter : @fnaseph

Site Internet : www.fnaseph.fr

TRISOMIE 21 France :

Trisomie 21 France fédère plus de 60 associations qui agissent concrètement sur le terrain pour rendre la société plus inclusive et soutenir les personnes avec une trisomie 21 ou une différence intellectuelle dans l'exercice de leurs droits. Notamment, grâce à des dispositifs innovants et des services médico-sociaux, Trisomie 21 France facilite l'accès à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants et jeunes avec trisomie 21 ou différence intellectuelle. Elle accompagne aussi les professionnels de l'enseignement dans cette démarche. De même, l'association a un centre de formation qui propose notamment des formations sur l'école inclusive pour les familles, les personnes présentant une différence intellectuelle et les professionnels.

De plus, Trisomie 21 France favorise la démarche d'autodétermination et d'auto-représentation des personnes avec une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle et les soutiennent dans l'exercice, à liberté égale, de l'ensemble des droits liés à la citoyenneté.

Contact pour Trisomie 21 France :

Camille Reynaud - communication@trisomie21-france.org - 06 37 93 76 37

Twitter : @T21_Fr

Facebook : trisomie21france

Site Internet : www.trisomie21-france.org

